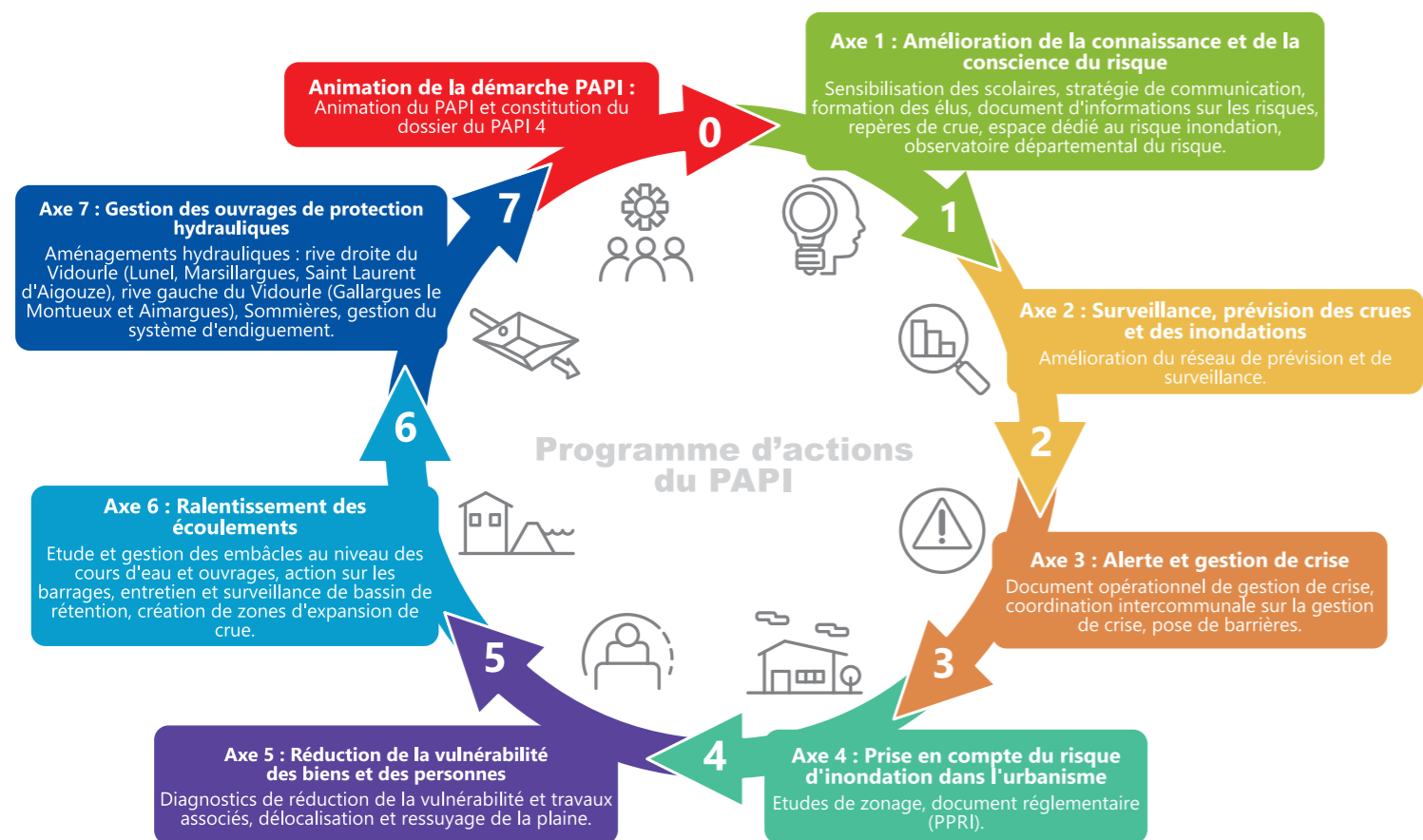


Exemples d'actions phares

La finalité d'un PAPI repose sur la mise en œuvre d'actions concrètes sur le territoire d'intervention. Ainsi, le programme d'actions du PAPI 3 Vidourle comporte 47 actions pour un montant total de **72 300 189 euros**, financés notamment par l'Etat, la Région, les Conseils Départementaux, les collectivités, l'Europe et l'EPTB Vidourle. Voici quelques actions emblématiques du PAPI (une par axe d'intervention du PAPI) :



EPTB Vidourle

Programme d'Actions de Prévention des Inondations



EPTB

Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Un PAPI est un Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Créé en 2002 après les inondations meurtrières dans le Gard, le PAPI est un outil opérationnel de protection des territoires et de gestion des inondations. Il est porté par une collectivité territoriale (commune, intercommunalité, syndicat). Son programme comporte des actions de sensibilisation, de prévention, de prévision, de gestion de crise, d'études, de travaux ou encore de réduction de la vulnérabilité, qui s'inscrivent dans la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations). **L'objectif d'un PAPI est de réduire les conséquences des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin versant à la fois sur les personnes, les biens et les activités.** Il permet ainsi la planification et le financement d'actions de prévention des inondations.

La démarche PAPI Vidourle

Le présent PAPI Vidourle constitue la **troisième génération de PAPI** sur le bassin versant du Vidourle. **Il s'inscrit dans la lignée de 2 précédents PAPI** : PAPI 1 2003-2011 (projet pilote national) et PAPI 2 2012-2017 (jusqu'en 2020 avec avenant). Il existe actuellement une volonté d'aller vers le PAPI 3 en particulier pour la réalisation de travaux.

L'objectif de ce PAPI est de **poursuivre les actions** relatives à la culture du risque, d'assurer la continuité des actions de protection contre les inondations en cours, de proposer des aménagements suite aux études hydrauliques engagées dans le cadre du PAPI Vidourle 2 et d'engager un programme de mesures de réduction de la vulnérabilité.

Le PAPI est porté par l'EPTB Vidourle (Etablissement Public Territorial de Bassin). Créé en 1989, le SIAV (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement et de Mise en Valeur du Vidourle et de ses affluents), reconnu EPTB en 2003, est un groupement de collectivités, un organisme interdépartemental, épaulé par plusieurs partenaires institutionnels dans le cadre de la démarche PAPI 3 : l'Etat, les Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault, la Région Occitanie, l'Europe, mais aussi les communes et EPCI membres...



Sensibilisation des scolaires au risque inondation.



Réalisation et mise en place de repères de crues, amélioration de la mémoire des événements.



Adresse : 216 chemin de Campagne
30250 SOMMIERES

Site web : www.vidourle.org

Conception : egis

Consulter les documents complets en ligne :

Site internet : www.vidourle.org

Contacter l'EPTB Vidourle :

Contactez par mail : papi3@vidourle.org

Contactez par courrier : **EPTB Vidourle, 216 chemin de Campagne, 30251 SOMMIERES**



Programme d'Actions de Prévention des Inondations Vidourle

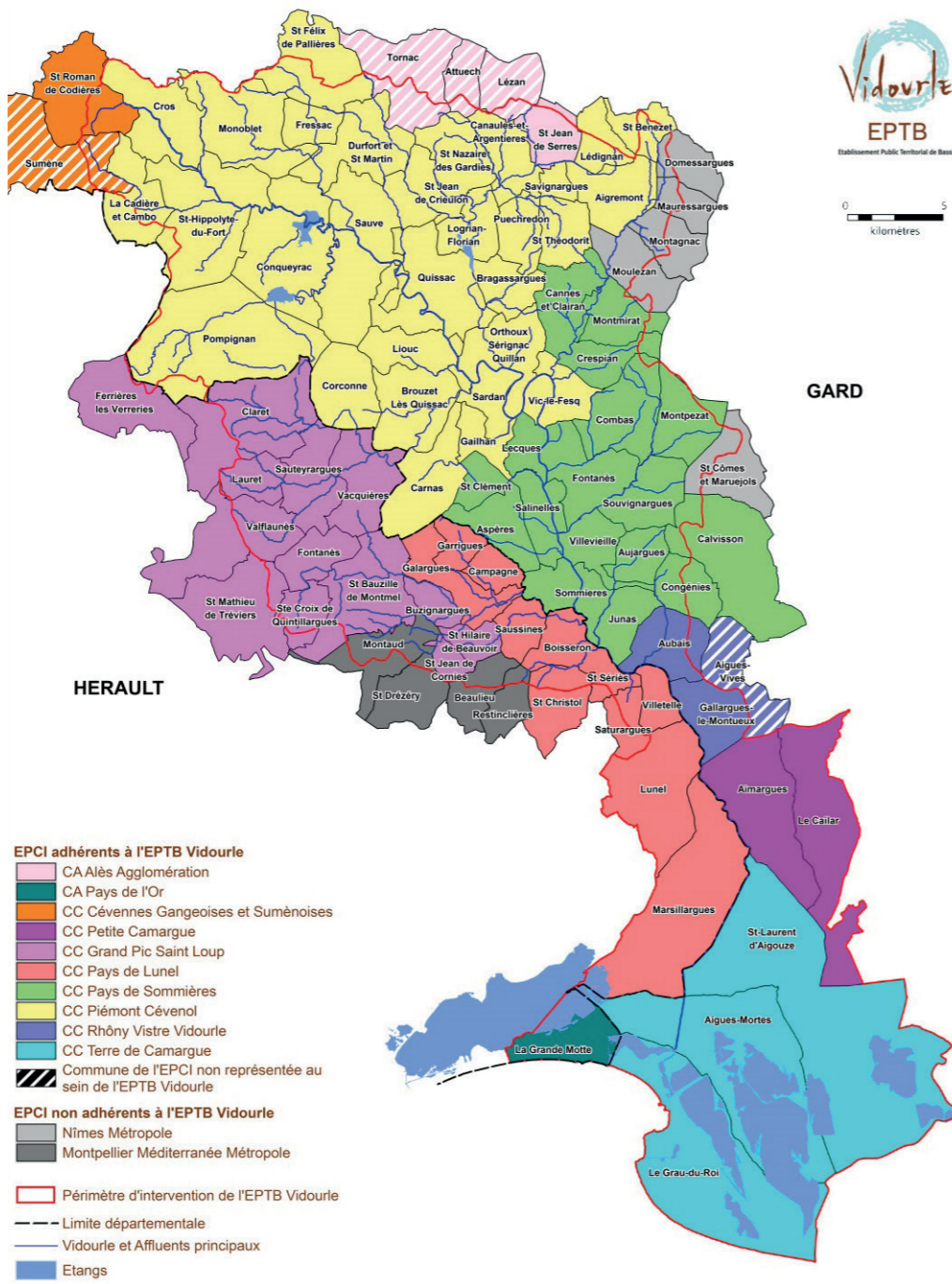
Le bassin versant du Vidourle

Le périmètre du PAPI couvre le bassin versant du Vidourle dit « élargi ».

Cela correspond à la zone de débordement du Vidourle, en y intégrant également Le Cailar (commune exposée et adhérente à l'EPTB Vidourle).

Sont ainsi concernées **95 communes** du Gard et de l'Hérault, réparties dans 10 intercommunalités (2 Communautés d'Agglomération et 8 Communautés de Communes).

Ce territoire est soumis aux **crues méditerranéennes**, violentes et soudaines (crues concentrées surtout en automne lors des épisodes cévenols), en raison de sa position géographique (entre les Cévennes et la Méditerranée) et de l'importance des précipitations. La crue de référence pour le Vidourle est celle du 9 septembre 2002.



Le barrage de Ceyrac en amont



Le Vidourle au niveau de Marsillargues

Périmètre du PAPI du bassin versant du Vidourle (source : EPTB Vidourle)

Les points clés du diagnostic

Les enjeux sont importants au sein du bassin versant du Vidourle :

- Le bassin représente une surface de **800 km²** et regroupe **145 000 habitants** ;
- **89 des 95 communes sont exposées aux inondations** du Vidourle et de ses affluents ;
- **30% du territoire et 52% de la population se situent en zone inondable** ;
- Il existe une **forte concentration de campings en zone inondable** ;
- **11 des 15 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) se situent en zone inondable.**

Le diagnostic territorial réalisé dans la démarche PAPI 3 a permis de définir les principales caractéristiques et enjeux du territoire face au risque inondation :

Points forts constituant des atouts pour la gestion du risque sur le territoire :

Une maîtrise d'ouvrage assurée en grande partie par l'EPTB Vidourle, structure de gestion reconnue à l'échelle du bassin versant.

Nombreux diagnostics de vulnérabilité du bâti réalisés dans la basse vallée et à Sommières.

Couverture étendue des PPRI (Plans de Prévention du Risque Inondation, outil réglementaire élaboré par l'Etat à l'échelle communale) : 55 approuvés et 9 prescrits.

Bonne connaissance de l'aléa, bonne conscience et perception du risque des acteurs du territoire (population, élus, public scolaire...) grâce au travail de sensibilisation déjà engagé.

Nombreux repères de crues installés sur le territoire, accentuant la mémoire du risque.

Gestion de crise bien développée dans les communes, via les plans communaux de sauvegarde (outil de planification des actions des acteurs communaux de la gestion des risques) et les documents d'information diffusés.

Points faibles représentant des enjeux et priorités d'actions pour le PAPI 3 :

Nombre important d'enjeux toujours exposés pour des crues fréquentes.

Manque d'ouvrages de protection ou de mesures de réduction de la vulnérabilité.

Manque de dispositifs de surveillance, prévision et alerte, faible couverture en caméras de surveillance (outil d'information).

Meilleure intégration du risque nécessaire dans les documents d'aménagement du territoire.

Améliorations à apporter vis-à-vis de la gestion de crise (développer une vision à une échelle globale, à un niveau intercommunal).

Aléa lié au ruissellement urbain peu connu ou pris en compte.

Mise en place d'une stratégie

Le PAPI 3 se base sur une stratégie qui respecte à la fois les priorités définies au niveau européen et national, mais également les enjeux locaux et les besoins des acteurs du bassin versant. **Les priorités du PAPI 3 se basent sur l'amélioration et la diffusion des connaissances, la protection des populations, l'amélioration de la surveillance des cours d'eau, de la prévision des crues et de la gestion de la crise, la sensibilisation et la formation des acteurs.**

Elle se définit par **5 grands objectifs** qui ont été adaptés de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, document élaboré sur le bassin versant par l'Etat en associant les parties prenantes du territoire) :

